

## ÉTAT RÉPUBLICAIN

Alain Bergounioux

– 29 août 2018 –

Il n'est pas étonnant que le dernier échange entre Laurent Bouvet et moi en arrive à placer la discussion sur la question de ce qu'est et doit être l'État républicain. Pour avoir une compréhension juste de la laïcité, Laurent Bouvet marque fortement qu'entre deux formes de liberté, il faut choisir, selon ses mots, entre une conception libérale et une conception républicaine. Il écrit, certes, qu'elles sont « en partie compatibles » – on ne voit pas, d'ailleurs, comment il pourrait en être autrement dans une démocratie libérale que nous revendiquons ensemble. Mais il souligne qu'elles ne sont pas « fongibles » – ce que je n'ai jamais pensé ni écrit, dans la mesure où, dans ma deuxième lettre, je parle expressément d'un « conflit de libertés ». La distinction s'impose, et nous en sommes d'accord.

Mais dire que la laïcité est avant tout un principe républicain demande de s'entendre sur la nature de l'État républicain. Le mieux pour ce faire est de privilégier le moment où le débat a été le plus approfondi dans les décennies qui ont précédé et suivi l'installation de la III<sup>e</sup> République. Claude Nicolet, dans un ouvrage déjà ancien de 1982, mais qui fait toujours référence, *L'Idée républicaine en France*<sup>1</sup>, en a offert une

---

1. Claude Nicolet, *L'Idée républicaine en France*, Paris, Gallimard, 1982.

explication érudite. Le rôle reconnu de l'État républicain de représenter l'unité de la nation ne lui donne pas pour autant une fin en lui-même. L'État républicain, en effet, trouve au-dessus de lui les droits de l'homme. Selon une formule éclairante du philosophe Charles Renouvier, auteur d'un *Manuel républicain de l'homme et du citoyen en 1848*, « la République est la cité des consciences autonomes ». C'est tout l'esprit des Lumières qui s'exprime ainsi : la condition du progrès humain est la conquête de l'autonomie par les individus – intellectuelle au premier chef, d'où l'importance de l'éducation. C'est à l'État républicain d'en favoriser les conditions et de la faire respecter. Celle-ci ne peut qu'être complète dans une citoyenneté politique partagée. Les philosophes républicains n'ont pas conçu de séparation entre deux types de libertés, celles des « Anciens » et celles des « Modernes », pour reprendre la célèbre opposition de Benjamin Constant<sup>2</sup>, ils sont simplement restés fidèles à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La laïcité s'inscrit nécessairement dans ce cadre. Les tentations (et les tentatives) de définir et d'imposer un dogme républicain ont, certes, été fortes et ont trouvé à s'exprimer à plusieurs reprises. Mais, philosophiquement, il est impossible pour un républicain conséquent, nourri dans la tradition des Lumières, de penser que la détermination des fins individuelles et collectives ne relève pas d'actes libres et volontaires. Il faut, donc, lorsqu'on est plongé dans la complexité du réel, si l'on veut respecter les principes républicains, pour bâtir le cadre de la laïcité, partir de la liberté, conçue comme conquête de l'autonomie des individus, pour en apprécier les conditions de réalisation. Nous pouvons ainsi prendre en compte les tensions et les conflits qui résultent de la confrontation inévitable des libertés individuelles et collectives dans la société.

2. Benjamin Constant, « De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes », discours prononcé en 1819.

À partir de là se déduisent un certain nombre de conséquences concrètes pour définir ce que sont les rapports entre les particuliers, membres de la société civile d'un côté, et, de l'autre, l'État et la communauté politique des citoyens. L'universalisme républicain ne veut pas dire que, dans le débat politique, l'État ignore les regroupements sectoriels de toute nature qui structurent la société civile. D'une manière générale, la conception rousseauiste qui voudrait que les citoyens s'abstraient de leurs appartenances particulières dans leur vote tourne le dos à la réalité des démocraties pluralistes. Cela peut être un idéal régulateur. Mais les démocraties pluralistes sont composées, à la fois (encore le « en même temps »...), mais dans des rapports différents, de particuliers et de citoyens. Étant l'État de tous, l'État républicain doit être neutre (en tout cas le plus possible) pour pouvoir traiter à égalité toutes les convictions. Séparation ne veut donc pas dire étanchéité. Dans l'article 2 de la loi de séparation, « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». La notion de reconnaissance veut dire que l'État républicain ne privilégie aucun culte, mais elle ne signifie pas que l'État républicain ne semble pas connaître les particularités des citoyens. Cela fait même partie de sa tâche... Une démocratie, c'est bien sûr un ensemble d'institutions qui reposent sur la liberté du suffrage, mais c'est aussi le respect du pluralisme de la société. La première involution d'un régime démocratique – et les exemples existent aujourd'hui même en Europe – est de vouloir s'attaquer à l'expression du pluralisme de manière arbitraire. Il est évidemment juste de ne vouloir faire aucune différence entre les citoyens de la communauté politique en fonction de leur religion, de leurs origines, de leur sexe et de toute autre particularité. Il est aussi important de n'assigner personne à une communauté et d'affirmer que toutes les communautés partielles doivent respecter les lois républicaines. Mais il ne serait pas républicain de ne pas prendre en compte les groupes particuliers qui composent la

société dans leur diversité. Il en va de même pour tous les groupes sociaux, religieux, culturels, etc. Les responsables de l'État républicain doivent les entendre, dialoguer avec eux quand il le faut, sans privilèges ni discriminations, et déterminer, ensuite, selon les procédures institutionnelles légitimes, les décisions politiques qu'ils pensent conformes à l'intérêt général.

J'avoue que je ne vois pas pourquoi Laurent Bouvet ne serait pas en accord avec ces analyses. André Philip, intellectuel et ministre socialiste en 1945, quand l'Assemblée nationale avait créé une Commission parlementaire sur la laïcité, avait donné une définition, souvent citée par Régis Debray, qui ressort de tout cela : « Le cadre laïque se donne les moyens de faire coexister sur un même territoire des individus qui ne partagent pas les mêmes convictions au lieu de les juxtaposer en une mosaïque de communautés fermées sur elles-mêmes et mutuellement exclusives. » La neutralité ne peut donc être pensée comme devant s'imposer à la société. Les limites de l'expression de la liberté religieuse – comme de toute autre liberté, d'ailleurs – s'arrêtent là où commencent les libertés des autres. La laïcité républicaine est toujours nécessairement un équilibre qui ne peut pas être fixé une fois pour toutes, mais évolue selon les enjeux qui apparaissent selon des périodes historiques. Doit-on penser que la place prise par l'islam dans notre société amène à repenser les principes et les pratiques de l'État républicain ? Ces derniers ont été façonnés par le long conflit de l'État avec l'Église catholique – ce qui a conduit certains auteurs à parler d'une laïcité « catho-républicaine »... L'islam demande-t-il, pour autant, des révisions fondamentales, au-delà des mesures à prendre qui lui sont spécifiques, comme à toute religion particulière ? Je pense, pour ma part, que l'État républicain tel qu'il est dispose de tous les moyens pour faire face à la situation nouvelle, qui n'est pas celle de 1905, évidemment. J'ai bien sûr

conscience que la question de l'islam n'est pas que religieuse, et qu'elle s'accompagne de tout un débat sur l'identité française, son passé et son avenir. La laïcité demeure cependant un bon fil directeur pour nous orienter dans la période présente, en lui donnant – comme le suggère Laurent Bouvet dans son texte précédent – toute sa dimension républicaine. Nous pourrions peut-être concentrer nos réflexions croisées sur cet objet qui est au cœur des débats présents. Car, si nous savons bien que le croire est la chose du monde la mieux partagée, comme aurait pu le dire Descartes, et qu'il est un besoin universel, préreligieux, comme l'ont établi les anthropologues, tout le problème, ce sont les objets et les formes que prend la croyance, qu'elle soit ou non religieuse.